

très peu, dans le but de donner l'impression au public que tous les articles annoncés sont vendus au-dessous du prix régulier est un procédé absolument malhonnête.

Le prix régulier de la moutarde pure est d'environ 45c à 50c la livre. La moutarde de la Compagnie Robert Simpson, annoncée comme **moutarde pure** était cotée 23c la livre. Qu'aurait pensé le public si la moutarde annoncée par la Compagnie Robert Simpson avait été de la moutarde pure? Il aurait pensé, tout simplement, que les marchands-détaillants ordinaires volaient le public et que les ménagères lisant l'annonce incriminée devaient s'imaginer que ceux qui leur demandaient 45c ou 50c la livre étaient des voleurs sans vergogne, ou que la dite compagnie était un bienfaiteur public.

Plusieurs clients saisirent de la question l'association des Marchands-Détaillants et lui apportèrent de la moutarde achetée chez Robert Simpson et annoncée comme de la moutarde pure à 23c la livre. En réalité ce n'était qu'un composé de moutarde.

L'attention de l'inspecteur des produits alimentaires purs du gouvernement du Dominion fut attirée sur le fait, et ce fonctionnaire légal acheta immédiatement de la dite moutarde, pour lequel achat, comme dans les autres cas, il fut donné un "bill" marqué: "Moutarde, 1 lb, 23c."

Le mot: "moutarde" aux termes de la Loi des Produits Alimentaires Purs signifie: "Moutarde Pure", et si elle est mélangée, on doit mentionner le mot "composé." Une analyse fut faite à Ottawa par l'analyste du gouvernement et démontra, comme prévu, que la moutarde était bel et bien falsifiée. Une poursuite fut intentée en Cour de Police contre la dite compagnie qui fut reconnue coupable d'avoir vendu de la moutarde falsifiée et condamnée à \$25.00 d'amende et les frais.

L'Association des Marchands-Détaillants du Canada s'occupe activement de pousser la législation à mettre un terme à l'annonce mensongère et puisque nous avons une loi à ce sujet, nous devrions en user plus souvent et nous désirerions que les membres de l'association, dans toutes les parties du Canada, nous signalent les fausses annonces de marchandises et les maisons qui les font publier dans les journaux, publications ou catalogues.

Nous devons faire disparaître ces flibustiers du commerce qui trompent le public, et cela ne peut se faire que par une action concertée des marchands-détaillants dans un effort commun.

LA PENURIE DE COTON

L'industrie textile en Suisse se plaint de manquer d'étoffe et de coton. Quelle est la cause de cette pénurie? On peut trouver quelques éléments de renseignements en étudiant les statistiques publiées par le "Tageblatt", journal publié à Saint-Gall. Cette statistique enregistre les chiffres suivants:

Importations en quintaux métriques

	1915	1914	1913
Cotons bruts	317,657	219,689	272,746
Cotons écrus	33,591	10,436	18,300
Cotons filés	25,987	10,464	13,695
Tissus cotons	43,940	24,706	56,729

Comment concilier l'augmentation des importations avec les insuffisances dont on se plaint? C'est fort simple, assure le "Wolkstimme."

Si en effet, on étudie la statistique des exportations, on arrive aux constatations suivantes:

	1915	1914	1913
En quintaux			
Cotons écrus	75,830	28,123	20,255
Tissus cotons	42,038	10,960	12,869
Tissus cotons blancs	42,293	7,308	5,380

Cela prouve, estime le "Wolkstimme" que ce n'est pas dans la diminution de l'importation, mais dans l'augmentation de l'exportation qu'il faut rechercher la cause de la pénurie dont on se plaint en Suisse.

UNE UNION PETROLIFERE RUSSE

En vue de mettre un terme à la continuité de la hausse de prix du pétrole, le ministère du Commerce en Russie élabore un projet de loi en vertu duquel toutes les entreprises de pétrole russes seraient mises dans l'obligation de constituer un syndicat. Le gouvernement serait représenté dans ce syndicat, qui aurait pour mission de régler les prix. Il est stipulé que les bénéfices réalisés par le syndicat ne pourraient dépasser un chiffre fixé par le gouvernement.

Cette organisation ne viserait pas uniquement l'état de guerre, mais continuerait après le rétablissement de la paix.

UN MUSEE COMMERCIAL RUSSE

La Chambre d'exportation russe à Pétrograd a reçu de la commission administrative de la Société russo-japonaise de Tokio une lettre l'invitant à organiser dans cette ville un musée commercial dans lequel seraient exposés les échantillons de la production russe.

La Société russo-japonaise déclare offrir à titre gratuit une place pour ce musée dans son immeuble et prend sur son compte tous les frais de l'installation.

UNE BROCHURE UTILE

La maison Larivière Incorporee vient de publier un magnifique catalogue abondamment illustré et contenant tous renseignements descriptifs et prix concernant les accessoires pratiques pour automobiles.

Cette brochure, composée dans les deux langues et clairement explicative est un recueil précieux pour tous les marchands de quincaillerie et de ferronnerie pour lesquels les accessoires d'automobiles sont devenues une source intéressante de profits.

Les différents modèles d'articles et accessoires qui figurent dans ce petit livre sont illustrés d'un dessin très net qui en fait comprendre à première vue la construction et les caractéristiques avantageuses, et le texte s'y rapportant en donne la description brève et claire avec les prix.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de se procurer le catalogue No 10 d'accessoires pour automobiles que la maison Larivière Incorporee, 911 Bd. S.-Laurent, à Montréal, se fera un plaisir d'adresser à ceux qui lui en feront la demande.